



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

### centres d'information jeunesse

Question écrite n° 36680

#### Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur l'avenir des centres régionaux d'information jeunesse (CRIJ). Ce réseau information jeunesse a pour mission de mettre à disposition des jeunes bon nombre d'informations sur les filières de formation, l'orientation professionnelle, la mobilité européenne, le logement... Or serait programmé une diminution de 50 % de sa dotation pour les deux prochaines années. En conséquence, il lui demande de lui faire connaître les dispositions envisagées pour pérenniser l'activité du réseau information jeunesse face aux inquiétudes des professionnels des CRIJ qui redoutent l'absence de soutien financier pour leurs structures.

#### Texte de la réponse

L'information des jeunes est une mission d'intérêt général clairement inscrite dans les priorités du Haut commissaire à la jeunesse. Aussi, grâce au label information jeunesse que ses services délivrent aux structures qui remplissent le cahier des charges associé, l'État garantit à tous les jeunes l'accès à une information respectant les principes de la charte de l'information jeunesse : qualité, impartialité, accueil anonyme et gratuit. Par ailleurs, l'État participe aux côtés des collectivités territoriales au financement des centres régionaux information jeunesse (CRIJ). L'action engagée par le Gouvernement pour la maîtrise des dépenses publiques conduit l'ensemble des administrations à se recentrer sur le cœur de leurs priorités. Les crédits inscrits au projet de loi de finances 2009 pour l'information jeunesse enregistrent une baisse de 5,7 % par rapport à 2008. La fonction de centres de ressources des CRIJ à l'égard des réseaux régionaux des BIJ et des PIJ sera cependant préservée pour maintenir la qualité de l'information dont bénéficient les jeunes. Un suivi individualisé des CRIJ sera effectué par les services régionaux de l'État afin de mobiliser à l'échelon territorial les partenariats nécessaires pour pérenniser les services rendus par le réseau information jeunesse.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Marc Roubaud](#)

**Circonscription :** Gard (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 36680

**Rubrique :** Jeunes

**Ministère interrogé :** Santé, jeunesse, sports et vie associative

**Ministère attributaire :** Solidarités actives contre la pauvreté et jeunesse

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 2 décembre 2008, page 10360

**Réponse publiée le :** 3 mars 2009, page 2143